

Délibération n°2025-01-21-02-CA

Portant adoption de la Charte relative à la biodiversité

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 21 janvier 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** la Charte constitutionnelle de l'environnement,
- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le plan climat biodiversité et transition écologique du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date de novembre 2022,
- Vu** la circulaire n° 6425-SG relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État indiquée du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 novembre 2023,
- Vu** la note de cadrage pour l'élaboration des schémas directeurs du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant que le plan climat biodiversité et transition écologique du Ministère impose aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche d'élaborer un volet climat et biodiversité dans leur stratégie d'établissement,

Considérant que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche considère que l'impact environnemental du fonctionnement courant, la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant constituent des thématiques obligatoires à couvrir,

Considérant que parmi les mesures à prendre, selon la circulaire précitée, figurent la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et le renforcement de la gestion durable des espaces,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

ADOpte la Charte de la biodiversité.

Article 2 :

La Charte est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité de 31 voix pour et 3 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 21 membres présents

Représentés : 13 membres représentés

Fait à Marseille, le 21 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **27 JAN. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **27 JAN. 2025**